



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER**

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 083-218301133-20241017-2024101704-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt - quatre et le 17 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul		X		M SCHILLINGER
FANGUIAIRE	Sandrine	X			(Arrivée à 19h00)	JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille		X		Cyrille HOURS
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X			(Arrivé à 19h00)	D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						14	04	01	

**Conseillers municipaux en exercice : 19****Présents : 14**

Absents : 05

**Dont :**Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

**Délibération n° 2024-10-17-04****Objet : Désaffectation du domaine public et accord de cession**

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

Monsieur et Madame COQUILLAT, sollicitent la commune pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située au droit de la parcelle numérotée AV 256, située hameau de Régagnolle, en bordure du chemin de Régagnolle.

Ce terrain est déjà en large partie utilisé par les époux COQUILLAT qui sollicitent ainsi une régularisation.

La parcelle de terrain occupée n'étant plus affectée la voirie communale, la Commune souhaite donner une suite favorable à cette proposition.

Dans la perspective de cette procédure de cession, sur laquelle le Conseil Municipal sera amené à se prononcer dans un second temps, le Maire invite d'ores et déjà le Conseil Municipal à constater la désaffectation effective de cet espace et à se prononcer pour son déclassement du domaine public routier.

Il est rappelé qu'au titre des dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, les délibérations concernant le classement ou le déclassement de la voirie routière sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque les opérations envisagées, n'ont pas pour conséquence, comme cela est ici le cas, de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie en question.

Le Maire sollicite également l'autorisation de l'Assemblée pour poursuivre les investigations nécessaires à l'instruction de ce dossier et consulter notamment le service des Domaines en application des dispositions de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'estimation du prix de cession sur lequel se fondera l'instruction de la décision de cession.

**Le Conseil Municipal**, vu l'exposé préalable, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'exposé rapporté ci-dessus,
- **CONSTATE la désaffectation** de la partie du domaine public routier identifiée dans le plan cadastral annexé à la présente délibération, sise au droit de la parcelle n° AV 256
- **PRONONCE le déclassement du domaine public routier** de ce même espace,
- **AUTORISE la poursuite des investigations nécessaires** à l'instruction de ce dossier dans la perspective d'une cession par voie d'échange,
- **AUTORISE la consultation du service des Domaines** pour l'estimation du prix de cession,
- **PRÉCISE** que l'ensembles des frais liés à ces procédures seront portés par les pétitionnaires

**LE VOTE EST :**

**Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

**Le Maire,**

**E. HUGOU**



The stamp is circular with the text 'MAIRIE DE SAINT JULIEN' at the top and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star. Below the coat of arms is the number '83560'. A large, stylized blue ink signature is written over the stamp.

# Annexe à la délibération n° 2024-10-17-04 du 17 octobre 2024

## PLANS DE SITUATION

Localisation

